



23 septembre 2024

## **Grande résistance à l'offensive antisociale en Alberta** **Non à l'utilisation des pouvoirs ministériels** **pour brimer les droits des travailleurs de** **l'éducation de Fort McMurray**



Rassemblement à Edmonton le 21 septembre

- **Non à l'utilisation des pouvoirs ministériels pour brimer les droits des travailleurs de l'éducation de Fort McMurray**
  - **La nature anti-ouvrière de la «Commission d'enquête sur les litiges»**
- **Les travailleurs de l'éducation adoptent une nouvelle approche**

## **Grande résistance à l'offensive antisociale en Alberta** **Non à l'utilisation des pouvoirs ministériels** **pour brimer les droits des travailleurs de l'éducation** **de Fort McMurray**

Les travailleurs de l'éducation représentés par le Syndicat canadien de la fonction publique (SCFP) en Alberta ont tenu des rassemblements animés et militants dans

toute la province le 21 septembre. Des rassemblements ont eu lieu à Fort McMurray, Calgary, Edmonton, Drumheller, Okotoks et Leduc pour protester contre la violation, par le gouvernement des Conservateurs unis de Danielle Smith, du droit des travailleurs de l'éducation de Fort McMurray de retirer leur travail comme moyen de pression. La veille du début de leur grève, le gouvernement a imposé la création d'une commission d'enquête sur les litiges, bloquant de facto le déclenchement de toute grève.



Edmonton 21 septembre 2024

« Bien que la Commission d'enquête sur les différends ait été imposée à Fort McMurray, nous restons fermes et exigeons des salaires équitables et de meilleures conditions de travail pour les travailleurs de l'éducation qui n'ont pas bénéficié d'une véritable augmentation depuis près d'une décennie. Assez c'est assez ! Nous ne cesserons pas de nous battre pour nos écoles, nos élèves et notre moyen de subsistance », déclare le SCFP Alberta. En plus des rassemblements, les travailleurs de l'éducation de Fort McMurray ont dressé des piquets de grève devant leurs écoles au début et à la fin de leur journée d'enseignement pour protester contre la décision du gouvernement, et ont été rejoints par des membres d'autres syndicats.



Piquet de grève à Fort McMurray le 17 septembre

Le gouvernement prétend que la fonction de la Commission d'enquête est de trouver des « solutions acceptables » à un conflit. En fait, cette institution n'a rien à voir avec la recherche de « solutions acceptables ». Son rôle est de briser l'élan du mouvement, de permettre aux employeurs de recruter des briseurs de grève et de permettre à l'employeur de se livrer pleinement à des tactiques d'intimidation. Son intervention consiste à donner aux employeurs, ou dans ce cas au gouvernement, le temps de saper l'effort des syndiqués et de détruire toute opinion publique en faveur des travailleurs. Malgré tout cela, les travailleurs de l'éducation de Fort McMurray restent fermes et bénéficient d'un large soutien, tandis que le gouvernement est de plus en plus condamné pour son abus de pouvoir.

La seule « solution acceptable » est de répondre aux besoins des enseignants, des travailleurs de l'éducation, du personnel administratif, du personnel d'entretien et des autres membres du personnel de soutien. Leurs conditions de travail sont les conditions d'apprentissage des élèves.



« Les travailleurs de l'éducation des écoles de Fort McMurray ont déjà refusé des offres qui nuiraient à la qualité de l'enseignement dispensé aux élèves du district. Nous sommes forts et unis comme jamais auparavant. Le gouvernement Smith a manifestement été ébranlé par notre détermination et notre solidarité », de déclarer Lynn Fleet, présidente du local 2545 du SCFP.

« Nos membres n'ont pas eu de véritable augmentation de salaire depuis près de dix ans. Nous avons du mal à joindre les deux bouts ; certains d'entre nous ont deux ou trois emplois. Ce cycle de négociations était l'occasion pour nous de corriger ces erreurs », affirme Danielle Danis, présidente du local 2559 du SCFP.

Rory Gill, président du SCFP Alberta, a conclu : « Si le ministre de l'Emploi, de l'Économie et du Commerce voulait vraiment conclure un accord équitable, il supprimerait immédiatement la directive salariale qui freine les salaires dans le secteur de l'éducation et maintient les travailleurs dans la pauvreté. »

Le gouvernement a institué des mesures qui oblige les commissions scolaires et tous les employeurs de l'Alberta qui sont entièrement ou partiellement financés par les fonds publics à respecter des mandats secrets concernant les accords qui peuvent être conclus avec leurs employés. Le conflit de travail est entièrement le fait du gouvernement, qui a affamé le réseau, dont les dépenses en capital par élève sont aujourd'hui les plus faibles du Canada, qui a abusé des travailleurs de l'éducation et qui a encore érodé le financement des salles de classe par le biais de ses stratagèmes pour payer les riches.

« Il est profondément malhonnête de la part du gouvernement de nommer une Commission d'enquête sur les litiges tout en la soumettant à des obligations qui l'empêchent de proposer des augmentations salariales équitables. Les actions du gouvernement sont plus éloquents que ses paroles creuses », affirme Rory Gill.

*Soutenons les travailleurs de l'éducation en Alberta !*



## **La nature anti-ouvrière de la « Commission d'enquête sur les litiges »**

Le gouvernement albertain prétend sur son site web que la Commission d'enquête sur les litiges (CEL) a été créée pour intervenir lorsque « les parties ont besoin de l'aide d'une troisième partie neutre pour résoudre un conflit ». « En demandant l'intervention de la CEL, les deux parties ont l'occasion d'explorer toutes les possibilités à leur disposition pour clarifier les enjeux et trouver une solution satisfaisante sans avoir recours à la grève ou au lockout. Les parties peuvent demander l'intervention de la CEL mais dans la plupart des cas, c'est le ministre qui prend cette initiative. »

La loi régissant les CEL, adoptée en 1988 durant la vague d'attaques contre les travailleurs de la construction, accorde au ministre l'autorité de statuer un arrêté ministériel pour la création d'une commission d'enquête, ce qui comprend la nomination de ses membres et, s'il y a plus qu'une personne, la nomination d'un président. Une fois la CEL en place, les grèves et les lockouts sont interdits pendant une durée minimale de 10 jours après que le ministre ait présenté une liste des recommandations de la commission aux parties, ou, si la commission appelle à voter en vertu de la section 107, jusqu'à 72 heures après que la commission ait avisé les parties des résultats du vote.

Si la loi prévoit une période de 20 jours pour que la commission « en arrive à un règlement » ou pour faire parvenir ses recommandations au ministre, cette période peut être prolongée sans limites par le ministre.

Si les parties rejettent les recommandations, elles doivent faire voter les recommandations en dedans de 10 jours.



## **Les travailleurs de l'éducation adoptent une nouvelle approche**

Plus de 10 000 travailleurs de l'éducation représentés par le Syndicat canadien de la fonction publique (SCFP) ont signifié un avis de négociation pour 41 districts

scolaires le 26 juin. Le SCFP représente le personnel administratif, les aides-enseignants, les concierges et les travailleurs de la construction et de l'entretien dans les écoles.

Le président du SCFP de l'Alberta, Rory Gill, dit que les sections locales du syndicat adoptent une nouvelle approche cette fois-ci. « Nous n'allons pas laisser la province nous démolir un district scolaire à la fois, dit-il. Nos membres sont déterminés à obtenir le respect qu'ils méritent. » Les sections locales travaillent en étroite collaboration et sont déterminées à faire front commun pour en finir avec les salaires de misère et obtenir une rémunération acceptable et qui reconnaisse leur travail et leur importante contribution à l'éducation de nos jeunes.

Les travailleurs de l'éducation en Alberta gagnent en moyenne 34 000 \$ par an et les aides-enseignants 27 000 \$ par an. La plupart d'entre eux n'ont pas eu d'augmentation depuis huit ans. Le SCFP Alberta souligne que depuis 2013, les salaires réels en Alberta (revenu hebdomadaire tenant compte de l'inflation) ont diminué de 142 \$ par semaine pour les services éducatifs, de 112 \$ par semaine pour les soins de santé et l'assistance sociale, et de 67 \$ pour les travailleurs des services publics.



[www.pccml.ca](http://www.pccml.ca) • [redaction@pccml.ca](mailto:redaction@pccml.ca)